

Chames Patroux par le ruisseau du Tiourre et retour par Combe Longue

Une randonnée proposée par Fontasse



Entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Remèze, randonnée à faire à la mi-saison avant qu'il ne soit très difficile de stationner dans les gorges de l'Ardèche après le Pont-d'Arc. Cette balade offre de très beaux points de vue sur les vallées de l'Ardèche, du Tiourre, le plateau de Saint-Remèze puis le Pont-d'Arc au retour.

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------------------|---------------------------|
| Durée : | 5h20 | Difficulté : | Moyenne |
| Distance : | 14.49km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 490m | Moyen de locomotion : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 481m | Région : | Massif central |
| Point haut : | 408m | Commune : | Vallon-Pont-d'Arc (07150) |
| Point bas : | 100m | | |

Description

Parking, arrêt de bus "Chames" sur la route des gorges, charmant petit village au dessus de la route.

(D/A) Prendre le sentier qui monte vers la chapelle du hameau, continuer sur la route après la chapelle puis prendre un sentier non balisé marqué d'un sens interdit ! Belle vue sur le grand méandre de l'Ardèche et le rapide du Révaou après le Pont d'Arc.

Ce sentier domine la route puis va s'enfoncer en balcon dans la vallée du Tiourre. Vue sur le "Bas Moulin", parvenir au niveau de la source captée du Tiourre.

(1) Le sentier continue jusqu'à la source captée du Tiourre (aller-retour). Traverser le ruisseau au niveau des cairns et suivre le sentier bien marqué qui zigzague dans le bois de résineux (toujours non balisé, quelques cairns toutefois). Présence d'un passage rocheux demandant attention.

(2) Le sentier débouche sur un chemin pierreux. Continuer le chemin descendant sur la droite, passage d'une saignée importante. Continuer la descente vers le ruisseau de Pissevieille. Le chemin longe une haute clôture.

(3) Passer à gué du ruisseau (attention par temps de grosse pluie). Continuer le chemin le long de la clôture.

(4) Le chemin principal tourne à droite à angle droit, traverser le fossé pour continuer un chemin moins bien marqué qui longe le ruisseau des Fonts.

(5) Passer à gué ce ruisseau. Au prochain croisement prendre à gauche le chemin balisé Blanc et Jaune qui monte au hameau de Patroux, quitter le ruisseau.

(6) Profiter du point de vue, poursuivre jusqu'à Patroux.

(7), Sur le plateau, au hameau de Patroux, à la route goudronnée, rejoindre le GR®4 balisé sur le poteau en béton EDF (Blanc et Rouge) et PR® (Blanc et Jaune). Le mât de PR® de l'autre côté de la route ne comporte plus d'indication. continuer à gauche jusqu'au prochain croisement.

(8) Prendre à gauche sur la route goudronnée puis lorsqu'elle tourne, la quitter, aller tout droit pour emprunter un sentier avec un gros marquage GR® et VTT.

A compter de ce point suivre le sentier GR® balisé Blanc et Rouge. Laisser le

Points de passages

- D/A Parking arrêt de bus Chames**
N 44.377407° / E 4.42663° - alt. 100m - km 0
- 1 Traverser le ruisseau du Tiourre**
N 44.395597° / E 4.454873° - alt. 250m - km 3.27
- 2 Chemin**
N 44.391068° / E 4.456863° - alt. 302m - km 4.07
- 3 Passage à gué**
N 44.395574° / E 4.470285° - alt. 304m - km 5.36
- 4 Croisement**
N 44.394341° / E 4.472986° - alt. 300m - km 5.64
- 5 Passage à gué**
N 44.393044° / E 4.473671° - alt. 311m - km 5.81
- 6 Lavoir**
N 44.393715° / E 4.476524° - alt. 352m - km 6.15
- 7 Hameau de Patroux**
N 44.393665° / E 4.477862° - alt. 362m - km 6.45
- 8 Croisement**
N 44.394783° / E 4.4779° - alt. 364m - km 6.58
- 9 Mât de Mayre**
N 44.401157° / E 4.452491° - alt. 406m - km 9.55
- 10 Mât de Combe Longue**
N 44.39035° / E 4.428459° - alt. 275m - km 11.99
- 11 Point de vue**
N 44.382464° / E 4.422123° - alt. 246m - km 13.44
- 12 Bifurcation cairn**
N 44.377815° / E 4.423639° - alt. 153m - km 14.04
- D/A Parking arrêt de bus Chames**
N 44.377678° / E 4.42693° - alt. 104m - km 14.49

PR® (Blanc et Jaune) qui va bifurquer à droite un peu plus loin pour rejoindre Saint-Remèze. Poursuivre à gauche. Attention nombreuses bifurcations possibles. Belle vue sur la vallée et le chemin en contrebas, chemin que l'on a emprunté un peu plus tôt.

(9) Bifurquer à gauche au mâât de Mayre, puis à droite 50 m plus loin continuer sur le GR®4F. Quitter le plateau pour descendre dans le Ravin de Combe Longue, chemin balisé Blanc et Rouge. Au mâât Bois du Roi, continuer sur le GR®, direction Pont du Tiourre à 4,2km.

(10) Obliquer à gauche au mâât Combe Longue, direction Pont du Tiourre 3km, suivre le sentier non balisé. Descendre ensuite dans un chemin caillouteux jusqu'à un croisement marqué d'un cairn sur la gauche.

(11) Point de vue sur Pont d'Arc, poursuivre direction Sud et atteindre un carrefour de sentiers.

(12) Prendre à gauche le chemin de retour vers Chames. On trouve une indication écrite en Rouge sur une étroite bande métallique clouée à un arbre sur la droite un peu plus loin. A partir de la chapelle prendre le sentier de retour au parking. Traverser le hameau de Chames et prendre à droite pour retrouver le parking (D/A).

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-chames-patroux-par-le-ruisseau-du-tiourr/>



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

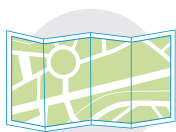
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



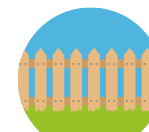
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



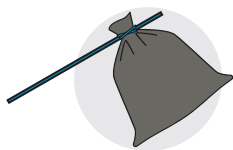
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.